

A photograph of a forest with a semi-transparent green rectangular box overlaid in the center. The box contains the title and subtitle. On the left side of the image, a tree trunk has the number '15' written on it in orange.

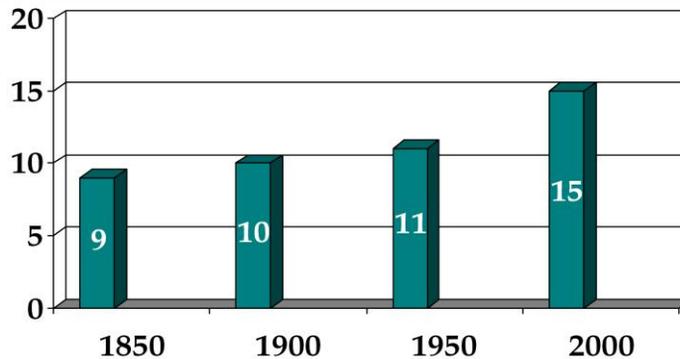
# **LA FORET PRIVEE EN FRANCE**

Son importance, sa gestion  
Les spécificités champardenaises

Exposé présenté par M. Christophe GENIN, expert en sylviculture, lors de la réunion de la Compagnie le 03 décembre 2008

## La forêt française : Une forêt en croissance régulière depuis 150 ans

Evolution de la surface forestière  
en millions d'hectares

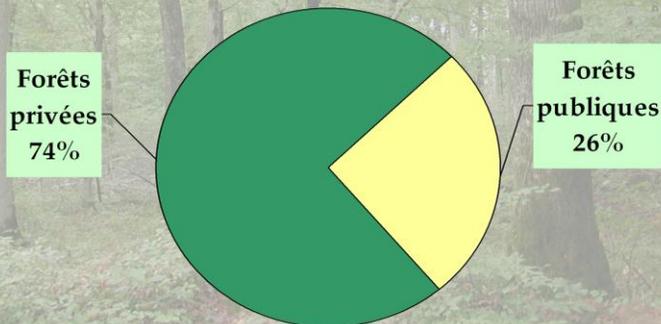


- Taux de boisement en France : 28.6%
- Depuis l'année 2000, la forêt en France s'accroît de 40 000 ha/an
- Rappel des grandes étapes de l'évolution de la surface forestière en France :
  - Période Gallo-romaine : premiers grands défrichements
  - Bas Moyen-Age : Guerres et épidémies limitent les défrichements
  - Haut Moyen-Age : 2<sup>ème</sup> période de grands défrichements
  - Du 16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle : Surexploitation de la forêt pour fournir les matériaux nécessaires à l'activité humaine.
    - \* 1669 : Ordonnance de Colbert visant à limiter la surexploitation de la forêt et à permettre une production forestière à long terme nécessaire à l'obtention de produits de bonne qualité et de gros diamètre (besoin en bois de marine)
    - \* 1789 : Après la révolution française, une grande partie de la forêt est privatisée, vendue à des particuliers et surexploitée
  - 1827 : Entrée en vigueur du Code Forestier, réglementant l'exploitation et le défrichement. Cette époque est également caractérisée par un exode rural important et par la substitution du charbon au bois comme source d'énergie. Ainsi, la pression sur la forêt diminue très fortement
  - 1857 : Parution de la loi imposant aux communes le boisement des landes de Gascogne, le massif forestier landais connaît alors une progression extraordinaire : il passe de 200 000 ha à 1 000 000 ha en à peine un siècle
  - 1950 : Création du Fond Forestier National, compte spécial du Trésor, destiné à favoriser le reboisement et permettre ainsi à la filière bois de répondre aux besoins de l'industrie nationale

La forêt française est composée majoritairement de bois privés :  $\frac{3}{4}$  de forêts privées

🌿 Forêts privées = 11,1 millions d'hectares

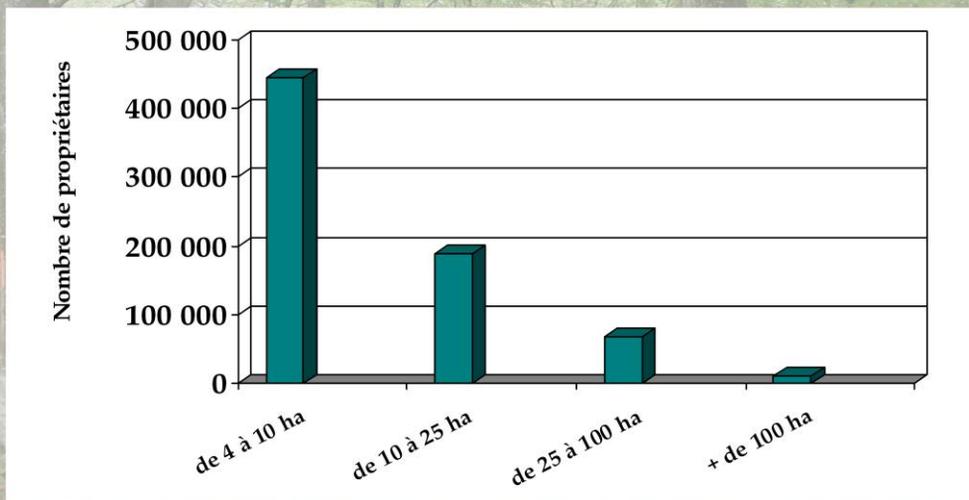
🌿 Forêts publiques = 3,9 millions d'hectares



Les forêts publiques sont, pour l'essentiel, des forêts communales et des forêts domaniales

## La forêt privée est une forêt morcelée : 3,7 millions de propriétaires privés

🌿 Surface < à 4 ha = 3 millions de propriétaires



- 2,6 millions de propriétaires possèdent moins d'un hectare
- La surface moyenne des propriétés n'excède pas 3 ha
- La surface moyenne des parcelles (unités de gestion) est inférieure à 2 ha

🍁 **96% des propriétaires privés sont des personnes physiques**

🍁 **75% ont hérité de leur forêt**

🍁 **Les biens forestiers s'échangent peu, environ 200 000 hectares/an :**

🍁 **50% par vente**

🍁 **50% par succession**

- 200 000 ha vendus ou transmis tous les ans : A peine 2% de la surface forestière privée
- En 2007, le marché des biens forestiers a été particulièrement actif : 115 000 ha vendus. Ce niveau de cession n'a été dépassé qu'une seule fois depuis 40 ans (en 1990)
  - Plus de 90% des transactions portent sur des surfaces inférieures à 25 ha
  - 55% des acquisitions sont réalisées par des acquéreurs déjà propriétaires de forêts, en vue d'agrandir leur patrimoine boisé
  - 45% des acquisitions sont réalisées par des nouveaux accédants

## La forêt française : une forêt diversifiée

🌿 La forêt française compte 137 espèces d'arbre, majoritairement des feuillus en mélange futaie-taillis



•La forêt est diversifiée, d'une part par la variété des essences qui la composent, d'autre part par la variété des traitements sylvicoles qui sont conduits :

En forêt privée :

20% des peuplements sont des futaies feuillues

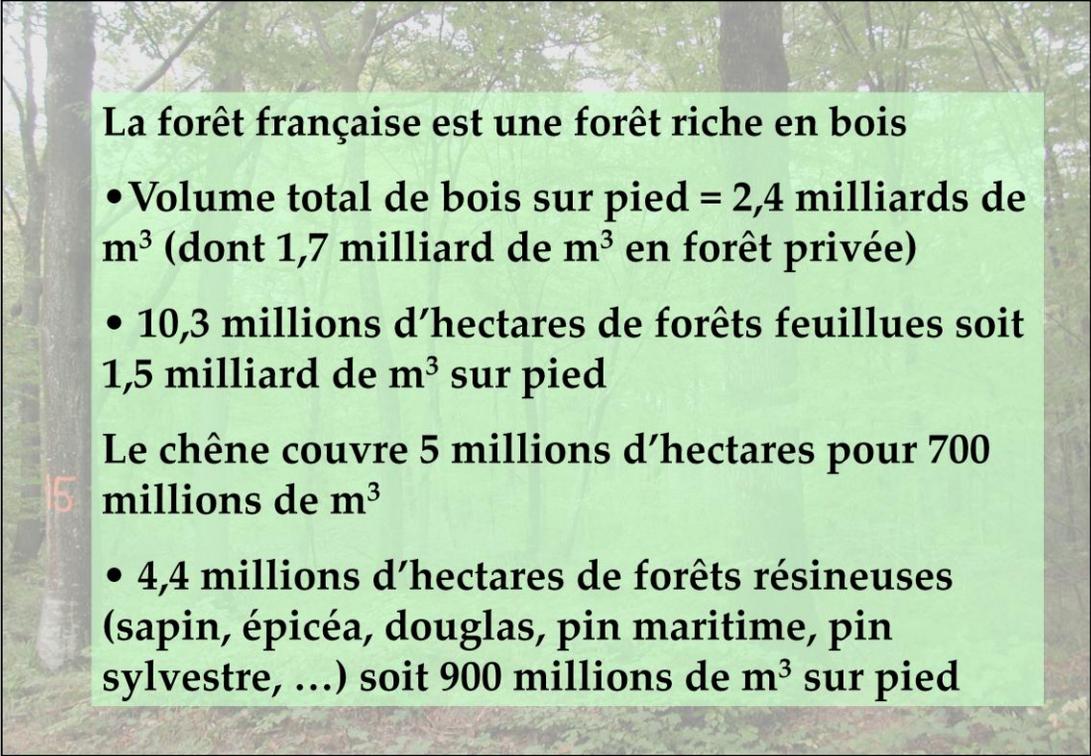
30% des peuplements sont des futaies résineuses

30% des peuplements sont des mélanges futaie et taillis

20% des peuplements sont des taillis

•Le taillis est un peuplement dont la majorité des tiges est issue de rejets de souches. L'ensemble des tiges d'une même souche constitue une cépée. Les essences les plus fréquentes traitées en taillis sont le charme, le bouleau, le tremble et le robinier (faux acacia)

•La futaie est un peuplement dont la majorité des tiges est issue de graines. On parle de futaie pure en présence d'une seule essence et de futaie mélangée lorsque plusieurs essences cohabitent. La futaie est dite régulière lorsque les arbres du peuplement sont sensiblement du même âge et de dimensions voisines, et irrégulière dans le cas contraire



**La forêt française est une forêt riche en bois**

- **Volume total de bois sur pied = 2,4 milliards de m<sup>3</sup> (dont 1,7 milliard de m<sup>3</sup> en forêt privée)**
- **10,3 millions d'hectares de forêts feuillues soit 1,5 milliard de m<sup>3</sup> sur pied**

**Le chêne couvre 5 millions d'hectares pour 700 millions de m<sup>3</sup>**

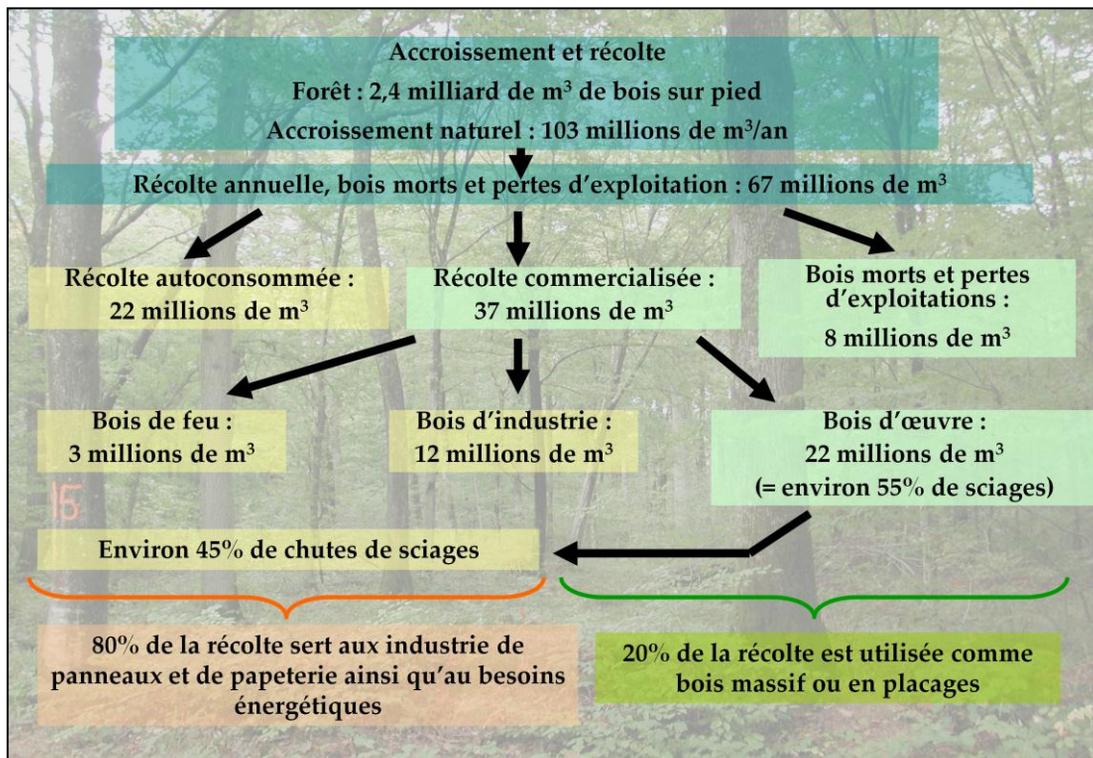
- **4,4 millions d'hectares de forêts résineuses (sapin, épicéa, douglas, pin maritime, pin sylvestre, ...) soit 900 millions de m<sup>3</sup> sur pied**

- Plusieurs sous-espèces de chêne sont présents en France

Les principales : Le chêne rouvre et de chêne pédonculé

Mais également : le chêne pubescent, le chêne rouge, le chêne tauzin, le chêne vert, le chêne liège

- Le hêtre couvre, quant à lui, 1,5 million d'hectare



- Bois d'œuvre : Bois de qualité et de diamètre suffisant pour un usage en bois massif ou en placage, et qui sont destinés à être sciés, tranchés ou déroulés
- Bois d'industrie : Bois inaptes au sciage, tranchage ou déroulage et destinés à des emplois industriels, soit en bois ronds de faibles diamètres (poteaux) soit en trituration (panneaux et pâtes à papier)

## **La forêt française est sous-exploitée :**

- **57% seulement de l'accroissement annuel est récolté = le stocke de bois augmente**
- **La production de la forêt privée représente 60% des volumes commercialisés**
- **La valeur de la récolte de bois est d'environ 1 milliard d'euros par an dont 600 millions d'euros en forêt privée (2005)**

- La forêt privée est davantage sous-exploitée que la forêt publique :

En effet, Forêt privée

= 75% de la surface forestière national

= 60 % de la récolte nationale

- En 2005, la France était :

1<sup>er</sup> pays européen en stocks de bois sur pied

1<sup>er</sup> producteur européen de grumes de feuillus et de sciages feuillus

10<sup>ème</sup> producteur mondial de grumes feuillues

## La filière bois en France c'est

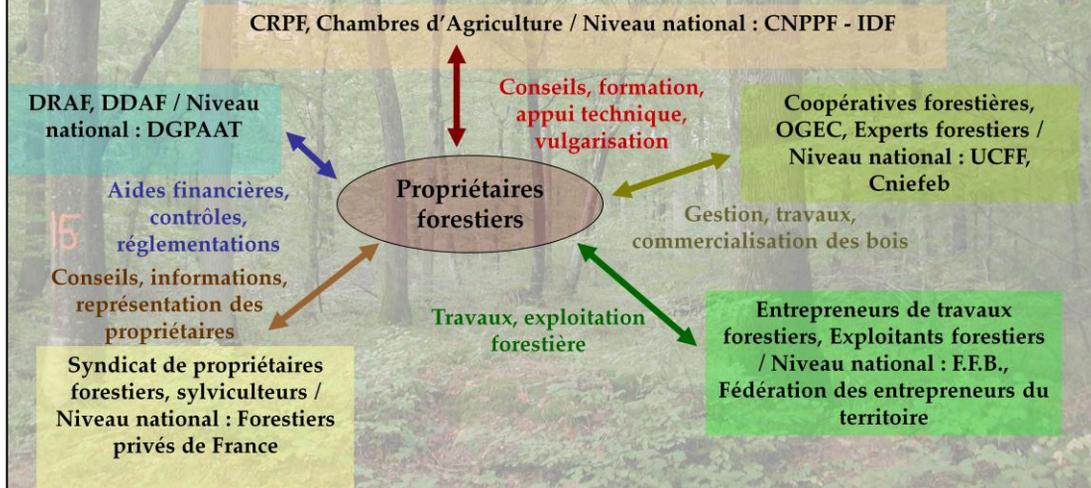
🍃 **400 000 emplois soit 1,6% de l'emploi en France pour un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards d'euros par an**

- A titre de comparaison, le secteur automobile représente 200 000 emplois, pour un chiffre d'affaire d'environ 90 milliards d'Euros
- La balance commerciale du secteur forêt-bois est la seule mauvaise note de la filière : 2<sup>ème</sup> poste de déficit national après l'énergie, avec un record historique de 6,10 milliards d'Euros en 2007. Ce déficit est principalement imputable à certaines activités de la filière : papiers et cartons, meubles et sciages en bois, sciages résineux

# Sa gestion

🌿 **Forêts publiques = Office National des Forêts**

🌿 **Forêts privées :**



- L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a succédé à l'administration des Eaux et Forêts
- Les syndicats de propriétaires (un par département) représentent et défendent les propriétaires privés auprès des pouvoirs publics français et européens, auprès des partenaires de la filière, auprès des organismes non gouvernementaux (chasse, loisirs, environnement)
- CRPF : Centre Régionale de la propriété forestière : Établissement public à compétences régionales, administré par des représentants de l'État et des propriétaires forestiers : Ses missions principales sont l'agrément des Plans Simples de Gestion, document obligatoire pour toute forêt supérieure à 25 ha, et la diffusion de connaissances sylvicoles auprès des propriétaires
- Certaines Chambre d'Agriculture disposent de conseillers forestiers qui apportent appui technique et conseils aux propriétaires mais plus particulièrement aux agriculteurs propriétaires de forêts
- Coopératives forestières, organisme de gestion et d'exploitation en commun, experts forestiers : Ces professionnels de la gestion sylvicole aident les propriétaires à gérer leur forêt : Étudier les peuplements, prévoir les interventions sylvicoles, marquer les coupes de bois et les commercialiser, organiser et surveiller les travaux d'exploitation, de plantation, d'entretien, expertiser la valeur des biens forestiers
- Les entrepreneurs de travaux forestiers sont des prestataires de services qui effectuent les interventions nécessaires à l'éducation des peuplements, et ceci sous le contrôle du propriétaire lui-même ou du professionnel de la gestion sylvicole en charge de la forêt
- DDAF – DRAF : Les Directions Départementales et Régionales de l'Agriculture et de la Forêt gèrent les aides financières destinées aux investissements forestiers : information des propriétaires, instruction des dossiers, vérification de la bonne exécution des investissements aidés. Ces services sont également chargés de contrôler la régularité des coupes dans les forêts supérieures à 25 ha, de contrôler également le respect des engagements souscrits par les propriétaires en contre partie d'avantages fiscaux spécifiques à la forêt, de veiller au respect de la législation notamment pour les questions de défrichements

## La forêt privée – Particularités fiscales

- ✦ **Imposition sur le revenu**
- ✦ **Impôt foncier**
- ✦ **Plus-values**
- ✦ **Impôt de solidarité sur la fortune**
- ✦ **Droits de mutation**
- ✦ **Réductions d'impôts sur le revenu : Acquisition et investissements forestiers**

• **Imposition sur le revenu** : Les recettes des coupes de bois ne sont pas imposables. L'impôt est calculé à partir d'un revenu théorique : le revenu cadastral. Les plantations, régénérations naturelles et certains traitements donnent lieu à des réductions d'impôt sur le revenu

• **Impôt foncier** : Il est constitué d'une seule part communale (parts régionales et départementales supprimées en 1993 et 1996) avec une taxe spéciale pour les Chambres d'Agriculture. Les plantations, régénérations naturelles et certains traitements donnent lieu à de longues exonérations de taxe foncières : jusqu'à 50 ans pour les peuplements feuillus

• **Plus-values** : Depuis le 01/01/2004, le dispositif est identique pour tous les biens immobiliers : L'impôt est égal à 27% de la plus-values avec un abattement de 10% par an à partir de la 5<sup>ème</sup> année de détention du bien et une exonération totale à partir de 15 ans. Les biens forestiers bénéficient d'une réduction spécifique de l'impôt égale à 10 €/ha/année de détention

• **Impôt de solidarité sur la fortune** : Les biens forestiers peuvent bénéficier d'une exonération des  $\frac{3}{4}$  de leur valeur vénale pour globale du patrimoine. L'exonération est attesté par un certificat dit « ISF », délivré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

• **Droits de mutation** : Les acquisitions de biens forestiers à titre onéreux ne bénéficient plus de réductions spécifiques car la taxe globale des frais d'acquisition a été ramenée à environ 5%. Par contre, les mutations à titre gratuit (donation) bénéficient du régime dit « Monichon » qui permet de réduire des  $\frac{3}{4}$  les droits de mutation. La réduction des droits est subordonnée à la délivrance d'un certificat Monichon par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

• **Réductions d'impôts sur le revenu** : L'acquisition de certains biens forestiers permet de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 25% du montant de l'acquisition avec un plafond de 5 700 €/an pour une personne seule et 11 400 €/an pour un couple. L'acquisition de parts de société d'épargne forestière permet également de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des parts souscrites. Lorsqu'un propriétaire forestier réalise des travaux dans ses bois, il peut bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25% du montant des travaux réalisés avec un plafond de 1 250 €/an pour une personne seule et 2 500 €/an pour un couple

# La forêt champardenaise

🍁 En Champagne-Ardenne, la forêt couvre 665 651 ha soit 26% du territoire régional mais la répartition est inégale entre les 4 départements.

Taux de boisement :

- 🍁 Haute-Marne : 39,2%
- 🍁 Ardennes : 28,5%
- 🍁 Aube : 22,4%
- 🍁 Marne : 16,6%

Ces taux de boisement très différents d'un département à l'autre ne traduisent pas explicitement l'importance de la forêt privée dans chacun des départements de la région

Surface forestière privée :

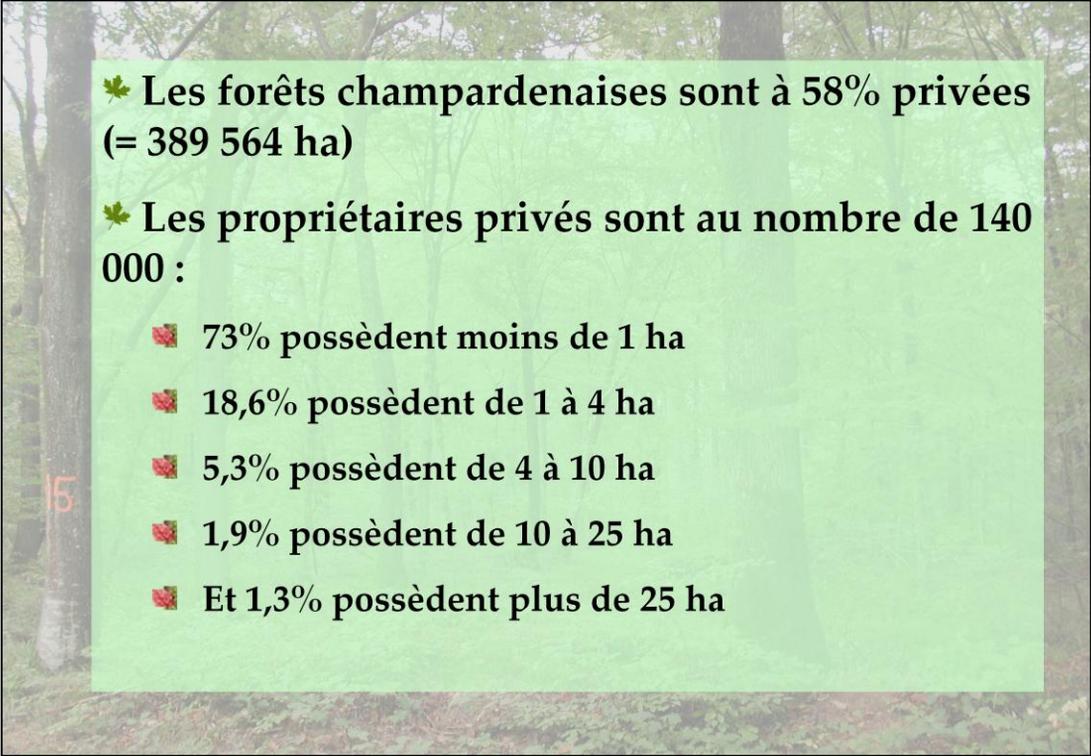
-112 000 ha en Haute-Marne

-105 000 ha dans le Marne

-98 000 ha dans l'Aube

-80 000 ha dans les Ardennes

Les forêts publiques (communales et domaniales) sont majoritaires, en surface, dans les Ardennes et en Haute-Marne, alors que la forêt privée est très largement dominante, en surface, dans l'Aube et la Marne



✿ **Les forêts champardenaises sont à 58% privées  
(= 389 564 ha)**

✿ **Les propriétaires privés sont au nombre de 140 000 :**

- ✿ **73% possèdent moins de 1 ha**
- ✿ **18,6% possèdent de 1 à 4 ha**
- ✿ **5,3% possèdent de 4 à 10 ha**
- ✿ **1,9% possèdent de 10 à 25 ha**
- ✿ **Et 1,3% possèdent plus de 25 ha**

En Champagne-Ardenne, la forêt privée est également très morcelée : la surface moyenne des propriétés n'excède pas 2,75 ha

## Sa composition et sa production

- ✿ La forêt champardenaise c'est 83% de forêts feuillues
- ✿ Le chêne occupe 51% de la surface forestière
- ✿ La Champagne-Ardenne fait partie des premières régions populicoles de France avec une surface de peupleraie de 18 820 ha
- ✿ Le volume récolté annuellement, toutes forêts confondues, est de 1,8 million de m<sup>3</sup> dont 1 millions de bois d'oeuvre

## **En Champagne-Ardenne, La filière bois c'est**

- 🍁 1 200 entreprises dans la région pour 11 000 emplois directs**
- 🍁 Une industrie de 1<sup>ère</sup> transformation présente essentiellement dans les Ardennes, la Haute-Marne et l'Aube (scieries)**
- 🍁 Une industrie de 2<sup>ème</sup> transformation présente dans les quatre départements**

La région Champagne-Ardenne occupe la 10<sup>ème</sup> place nationale pour sa surface forestière, mais la 4<sup>ème</sup> place pour la récolte annuelle et la 5<sup>ème</sup> place pour la valeur de sa production